



Vente vehicule particulier a particulier

Par **mariejac10**, le **24/09/2010 à 18:36**

Bonjour,rrnrJ ai vendu ma super 5 de 1992, et bien sûr j ai passé le controle technique. La personne qui me l a achetée a lu le controle technique (sans contre visite), il en a pris connaissance et a donc vu quelques petites choses dont un souci d etrier de frein sur une roue a l avant, a voir, (le contrôleur m a juste dit que ca risque d user prematurement le plaquettes et disques). rnJe lui ai précisé en plus de vive voix, car il pensait que c etait un roulement.rnIl m a quand meme pris la voiture qu il m a réglée en especes.rnLe surlendemain de l achat il me telephone en me disant l avoir amener au garage pour verifier ce probleme et le garage aurait refusé de lui redonner sa voiture (j ai appele mon garagiste et le centre de controle technique qui sont assez surpris). rnMon acheteur se retrouve donc sans voiture, et me demande donc qu on s arrange pour la facture.rnrnJe comprends que ca l embête mais je ne l ai pas induit en erreur, puisque c est sur le contrôle et je lui ai en plus préciser de vive voix, et malgre tout il l a prise.rnrnIl l a donc achetée en toute connaissance de cause.rnrnA votre avis suis je en droit de lui dire cela,que c est son probleme puisqu il l a acheté en sachant ce qu il en etait ? ou dois-je plutôt m arranger et lui regler une partie ?rrnrnQue dit la legislation dans mon cas ? Je n ai rien trouvé de tres precis a ce sujet sur internet.rnrnD avance merci si vous pouvez me donner une reponse. Cordialement